LIVRET D'ACCUEIL

S.E.S.S.A.D. La Sittelle

Service d'Education Spécialisée
et de Soins à Domicile



18 Bis rue René Mouchotte
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Tél. 03 25 76 00 37
Fax 03 25 76 96 87
sessad@apei-aube.com



SOMMAIRE

1) L'A.P.E.I. DE L'AUBE

«Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle » est l'un des 23 établissements et services gérés par l'APEI de l'Aube, Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes Handicapées, fondée conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations à but non lucratif, et déclarée en préfecture en février 1962.
Elle est reconnue d'utilité publique par le biais de son adhésion à l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés). Son président est Monsieur Jean-Luc Messager.
L'ARS, représentant de l'état dans le département, et le Conseil Général lui attribuent les financements nécessaires à la prise en charge des personnes accueillies.
Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, l'APEI de l'Aube et l'ensemble des établissements et services s'engagent à:

• Faciliter l'intégration des personnes par des mesures d'accessibilité, d'accueil et d'admission adaptées,

• Respecter les personnes accueillies dans leurs droits, leur dignité et leur intimité,

• Accompagner chaque personne dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet individuel,

• Assurer le confort des personnes en appliquant des mesures de soin, d'hygiène et de sécurité,

• Toujours améliorer l'accompagnement des personnes en formant régulièrement le personnel des établissements,

• Mieux répondre aux attentes des personnes accompagnées et/ou de leur famille en les invitant régulièrement à donner leur avis sur les modalités de leur prise en charge.

Pour de plus amples informations sur l'APEI de l'Aube (gouvernance, organisation, moyens d'accompagnement, …), vous disposez d'une plaquette d'information associative qui vous est remise avec cette documentation d'accueil.
Un site internet est également consultable à l'adresse suivante : www.apei-aube.com

Dans le cadre de votre admission / l'admission de votre enfant, un administrateur de l'Association se tient à votre disposition pour vous délivrer toute information utile.

2) Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle vous accueille...

Toi et ta famille...

ACCUEILLIR,

RENCONTRER,

ACCOMPAGNER...

Trois verbes que nous allons tenter de conjuguer afin que nous puissions avec toi et bien évidemment tes parents, t'aider à grandir.

Aussi, les professionnels de La Sittelle t'invitent avec ta famille à faire un " bout de chemin " ensemble avec ce souci de prendre le temps de se rencontrer pour mieux t'accompagner.

Ce livret dont les pages centrales te sont plus particulièrement destinées permettra à chacun d'apprivoiser La Sittelle…

Alors ne perdons pas de temps et pour faire plus ample connaissance il suffit de tourner ces quelques pages…

La Directrice Adjointe,
Mme Amélie Colombier

3) Qu'est-ce que le S.E.S.S.A.D. La Sittelle ?

3.1) Présentation générale

C'est un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile géré par l'A.P.E.I. de l'Aube et financé par l'Assurance Maladie.

Doté d'un agrément de 50 places, il accompagne des enfants, des adolescents, voire plus rarement de jeunes adultes des deux sexes, (agrément 0 - 20 ans) dans leur environnement naturel, préalablement orientés par la C.D.A.P.H., commission des droits à l'autonomie de la personne handicapée), qui siège à la M.D.P.H., (maison départementale de la personne handicapée).

Réponse ponctuelle dans le parcours de vie, le S.E.S.S.A.D. complète le dispositif d'accompagnement existant dans le domaine de l'éducation spécialisée.

Il a pour particularité d'inscrire la famille dans le projet de vie de l'enfant ou de l'adolescent, d'où l'importance d'un travail de collaboration avec cette dernière.

Il situe ses interventions dans des espaces variés selon les besoins : domicile familial, structures d'accueil pour petits tel que halte-garderie, crèche, école maternelle et pour les plus grands, école primaire, collège, lycée professionnel, lieux d'activités de loisirs…

Les locaux de La Sittelle et ceux de son annexe à NOGENT SUR SEINE sont également des espaces largement utilisés.

Les transports sont assurés par les intervenants eux-mêmes disposant d'un véhicule de service assuré et équipé en conséquence.

3.2) La mission du S.E.S.S.A.D. s'articule autour de trois axes :

- Une action éducative et thérapeutique à l'égard de l'enfant ou de l'adolescent,
- Un accompagnement psychologique et social de l'enfant ou de l'adolescent,
- Un soutien auprès de la famille.

Une équipe pluridisciplinaire constituée d'un personnel éducatif, para-médical et médical, intervient sur l'ensemble du département de l'Aube quelque soit le lieu géographique avec ce souci permanent de coordonner les différentes actions mises en œuvre pour le bien-être, l'évolution et l'épanouissement de l'intéressé.

L'accompagnement s'effectue durant toute l'année à l'exception d'une période de fermeture du Service, (Août), des congés du personnel en cours d'année, (en grande partie calqués sur le calendrier scolaire). Par ailleurs, des professionnels peuvent être absents pour raison de formation.

Concernant le mois de Juillet, des réaménagements de planning et de contenu des interventions ont obligatoirement lieu en raison des vacances scolaires.

Durant cette période, des activités de groupe, variées, à dominante détente - loisirs sont largement proposées.

Il est nécessaire de préciser que l'ensemble des activités développées par le S.E.S.S.A.D. n'est pas soumis à participation financière. Seule une activité très onéreuse, sous réserve de l'accord des parents, peut donner lieu à une participation. Propositions qui restent de l'ordre de l'exceptionnel.

3.3) Le financement

La Sécurité Sociale finance les prestations du S.E.S.SA.D. La Sittelle. Les interventions sont comptabilisées en actes et transmis au financeur chaque trimestre.

3.4) L'assurance

Sur le plan administratif, l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte accueilli au S.E.S.S.A.D. doit justifier d'une assurance Responsabilité Civile.

L'A.P.E.I. de l'Aube a également souscrit, pour l'ensemble des personnes accueillies sous sa responsabilité une assurance sur les accidents corporels comprenant l'assistance aux personnes assurées. Ses garanties s'appliquent lors de leur présence dans les locaux, à l'extérieur des locaux, au cours des activités.

3.5) Le dossier

Les données et renseignements recueillis à l'admission puis au cours de l'accompagnement trouvent place dans un dossier au nom de l'intéressé.

Toutes les données relatives à l'usager et à sa famille, portées à la connaissance des professionnels, se doivent d'être maintenues dans la confidentialité afin de garantir le droit à son intimité. Ces données concernant l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La personne concernée ou son représentant légal a le droit de s'y opposer.

Cette démarche s'effectue dans le respect des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne. Toute famille est en mesure d'accéder au dossier de son enfant. Cette démarche s'entreprend sur rendez-vous, après en avoir fait la demande par écrit auprès de la direction.

La communication de ces documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur. En cas de réclamation ou de non-respect des droits, la direction du Service peut être contactée par téléphone ou par courrier.
Par ailleurs, s'il est nécessaire et conformément à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles, il est possible de faire appel gratuitement et sur simple demande à une personne qualifiée que vous choisirez sur la liste départementale établie conjointement par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et le Conseil Général. Vous trouverez cette liste en annexe de ce présent livret. La personne qualifiée a pour mission de vous aider à faire valoir vos droits.

4) A qui s'adresse le S.E.S.S.A.D. La Sittelle ?

Il s'adresse à l'enfant, l'adolescent, voire le jeune adulte, qui présente un retard global de développement, un déficit intellectuel avec ou sans troubles du comportement et/ou de la personnalité, ayant pour conséquence d'éventuelles difficultés de socialisation, de communication, des problèmes relationnels, psychomoteurs, psychoaffectifs, des difficultés relatives à son autonomie.

Si le S.E.S.S.A.D. se doit d'accompagner l'enfant, l'adolescent, ou le jeune adulte, il se doit également d'être à l'écoute de sa famille afin d'apporter aide et soutien.

Le suivi cesse, en accord avec la C.D.A.P.H. dès lors qu'une solution plus adaptée est rendue possible, au regard de l'évolution, d'un souhait autre des parents ou d'une incompatibilité avec les orientations ou prestations offertes.

5) Comment est-on accueilli à La Sittelle ?

Réception de la notification d'orientation, rencontre préalable de l'enfant, l'adolescent et ses parents, autant d'étapes nécessaires avant l'admission.

Celle-ci a toujours lieu au S.E.S.S.A.D. La Sittelle.

Vous y serez accueillis par la Directrice Adjointe, le chef de service, l'éducateur, la psychologue, le médecin, la psychomotricienne et l'orthophoniste, si des rééducations sont en cours.

Si le but essentiel de cette rencontre est de faire connaissance, permettant par là-même d'identifier déjà quelques besoins, c'est aussi l'opportunité de réfléchir à l'organisation matérielle de l'accompagnement, au moins dans l'immédiat.

6) Des Repères… Des Rencontres.

6.1) Après l'admission, au bout de 3 mois

- Rencontre des différents intervenants afin de partager les éléments recueillis aux cours de cette période d'observation et de dégager des axes de travail pour l'élaboration d'un Bilan d'Observation.
- Rencontre avec les parents pour retransmission et élaboration commune du Projet Personnalisé.
- Ecriture et modalités pour l'élaboration d'un Projet Personnalisé remis aux parents pour signature.

6.2) Après 1 an : Synthèse

Rencontre annuelle réunissant parents, enfant, professionnels et Direction. Evaluation et élaboration du projet suivant.

6.3) A tout moment

Rencontres parents - professionnels à la demande de l'une ou l'autre des parties.

7) La participation des parents au sein du service

Le Conseil à la Vie Social (C.V.S.) est un lieu de rencontre qui permet aux parents de donner leur avis à titre consultatif et leur proposition sur le fonctionnement du Service. Il se réunit une fois par trimestre.

Des réunions à thèmes sont également proposées aux parents. Elles ont pour objectif de faire rencontrer les parents qui n'ont guère l'occasion de se croiser au sein du S.E.S.S.A.D. et aussi d'aborder des thèmes de réflexion qui les sensibilisent s'ils le souhaitent.

Les enquêtes de satisfaction à destination des familles permettent de recueillir leurs impressions afin d’améliorer la qualité du service offert.

8) Qui va nous accompagner et nous aider ?

Sous la responsabilité du Directeur Adjoint, une équipe pluridisciplinaire est à l'écoute des besoins de la personne accompagnée et de sa famille.

8.1) Une secrétaire

Elle vous accueille ou répond à vos appels téléphoniques tous les jours de la semaine, (sauf le vendredi après-midi). En cas d'absence, un répondeur téléphonique prendra vos messages.

8.2) Le chef de service :

Il veille au bon déroulement du projet de l’enfant ou de l’adolescent et participe aux diverses réunions le concernant.

8.3) Des éducateurs spécialisés

Ils s'emploient à faire acquérir le maximum de compétences que l'enfant ou l'adolescent est en capacité de développer au sein de sa famille et dans son environnement social.

Ils cherchent à favoriser son épanouissement.
Ils écoutent et accompagnent les parents dans leurs demandes.
Ils établissent du lien entre les différents intervenants et partenaires notamment l’école.

8.4) Des psychomotriciennes

Leur travail vise à mieux vivre son corps, développer ses capacités d'agir et ses moyens de communication. Jeux et techniques spécifiques sont utilisés.

8.5) Des kinésithérapeutes

Les interventions rééducatives de kinésithérapie sont, elles, assurées par des kinésithérapeutes exerçant en libéral dont seuls les actes sont financés par le S.E.S.S.A.D.

8.6) Des orthophonistes

Elles interviennent sur décision médicale. Leur travail a pour objectif de permettre de mieux s'exprimer et de développer des moyens de communication, d'apporter un soutien à la lecture et au langage écrit tout en respectant le rythme et les besoins.

8.7) Un médecin pédiatre

Il est garant du suivi médical, paramédical et des soins prodigués. Les données médicales qui lui sont transmises sont protégées par le secret médical. Ils assurent le lien avec les instances médicales et médico-sociales concernées.Il assiste aux réunions du Service pour mettre ses compétences au profit de chaque situation d'enfant.

8.8) Une psychologue

Elle rencontre l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte au cours de la période d'observation puis avant chaque synthèse annuelle afin de faire un point sur son évolution.

Elle participe à l'élaboration de son projet personnalisé.

Elle est présente aux diverses réunions et entretiens avec la famille et peut proposer un suivi psychologique de l'enfant et des entretiens familiaux à caractère de soutien, en fonction des situations ou demandes.

Elle peut également rencontrer un parent, un frère, une sœur qui en éprouve ponctuellement le besoin.

Pour les enfants trop éloignés du Service, des psychologues extérieures font également des suivis.

8.9)Une assistante sociale

mise à disposition par le siège de l'A.P.E.I, elle intervient dès l'admission prononcée et à chaque fois qu'elle est sollicitée. Elle participe au compte rendu d'observation effectué trois mois après l'admission.

Sa place dans le dispositif S.E.S.S.A.D. permet d'offrir aide, conseils dans les démarches administratives mais aussi accompagnement dans les demandes variées telles la recherche d'un lieu de séjour de vacance adapté, d'un logement, d'un mode de garde, d'une aide financière…

Son bureau se situe au siège administratif de l'A.P.E.I. de l'Aube. (Voir contacts utiles en annexe).

Ne pouvant répondre à toutes les demandes, il est fréquent de faire appel à des professionnels en libéral pour répondre aux besoins des usagers, (orthophoniste, psychomotricienne, musicothérapeute, kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute). Dans ce cas, les actes seuls sont pris en charge financièrement par le Service.

Par contre, le transport est à la charge de la famille.

9) Les locaux de La Sittelle... comment sont-ils ?

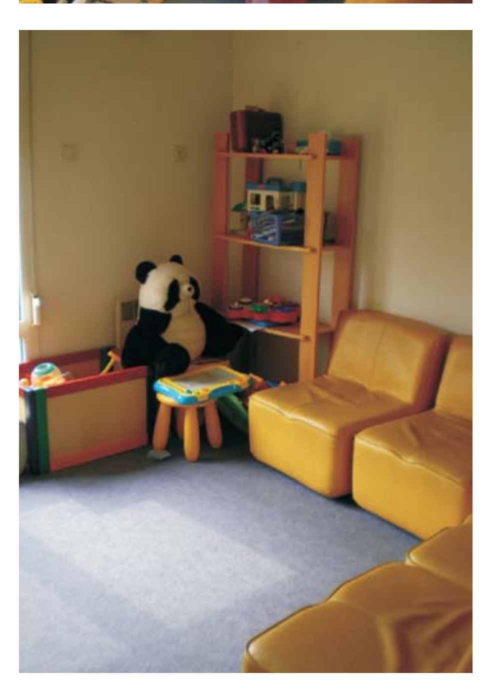
La Sittelle dispose d'un certain nombre de bureaux dans un bâtiment de plain-pied entouré de verdure : bureau de la secrétaire, de la direction, du chef de service, du médecin, des intervenants, de la psychologue, des orthophonistes puis de plusieurs pièces qui servent pour les différentes activités pratiquées telles que musique, peinture, bibliothèque, activités scolaires, informatique, jeux.





Un espace est prévu pour t'accueillir ainsi que tes parents afin de vous recevoir lors des différentes rencontres.

Il existe aussi une autre grande salle ; elle est conçue pour les réunions d'équipe.





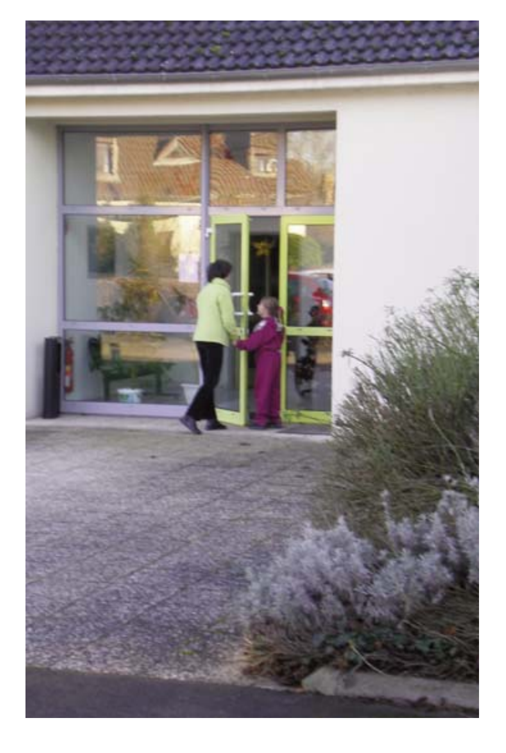
S'ajoutent à cela deux grandes salles bien équipées réservées à la psychomotricité.



Un autre endroit dont on n'a pas encore parlé : NOGENT SUR SEINE où un petit appartement est mis à la disposition du S.E.S.S.A.D. par la Municipalité de cette ville.

Il est composé d'une cuisine, d'une salle de jeux, d'une salle informatique et d'une pièce réservée à la psychomotricité.

Il est davantage fréquenté par les enfants et leur famille qui habitent sur ce secteur.



Alors maintenant que tu sais déjà beaucoup de choses, il n'y a plus qu'à pousser les portes pour découvrir et connaître encore mieux La Sittelle.

10) Comment se rendre à La Sittelle ?

Pas très commode, mais avec le plan ci-dessous vous ne devriez pas rencontrer trop de difficultés.

Pour les personnes qui viennent en voiture, un parking dans l'enceinte de la Sittelle vous permettra de vous garer en toute tranquilité.

Pour celles qui utilisent le bus, prendre la ligne N°3 Saint Julien les Villas - La Chapelle Saint Luc - Arrêt Boisselier - distance environ 300 à 400 m pour arriver au S.E.S.S.A.D.

PLAN DE LA CHAPELLE SAINT LUC



11) Sigles

A.P.E.I. : Association de Parents d'Enfants Inadaptés

U.N.A.P.E.I. : Union National des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés

S.E.S.S.A.D. : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

I.M.E. : Institut Médico Educatif

E.S.A.T. : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

A.P. : Atelier Protégé

E.T.P. : Emploi Temps Plein

M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées

C.D.A.P.H. : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

A.R.S. : Agence Régionale de la Santé

C.V.S. : Conseil à la Vie Sociale

B.O. : Bilan d'Observation

P.P. : Projet Personnalisé

Modalités de révision du présent livret :

Conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'action sociale et des familles, un livret d'accueil est élaboré par l'établissement et remis à chaque personne accueillie.
Le présent document constitue donc un mode d'emploi de l'établissement qui vous accueille.
Il sera révisé en fonction de :

- l'évolution de la législation,
- modifications dans l'organisation interne,
- l'évolution des besoins de la population accueillie et du projet d'établissement.

Au minimum, il est relu et mis à jour une fois par an et les modifications apportées, présentées au CVS.

Dates	***Motifs***	**Instances**	***Indices***
12/09/2013	Présentation pour avis	CVS	0
12/10/2013	Validation	Conseil d'administration	0